



CAJ/61/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 octobre 2010

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

**Soixante et unième session**  
**25 mars 2010**

COMPTE RENDU

*adopté par le Comité administratif et juridique*

Ouverture de la session

- \*1. Le Comité administratif et juridique (CAJ) a tenu sa soixante et unième session à Genève le 25 mars 2010, sous la présidence de Mme Carmen Gianni (Argentine).
- \*2. La présidente ouvre la session et souhaite la bienvenue aux participants.
- \*3. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
- \*4. La présidente informe le CAJ qu'Oman est devenu le soixante-huitième membre de l'Union le 22 novembre 2009.
- \*5. La présidente confirme que le compte rendu de la soixantième session du CAJ, tenue à Genève les 19 et 20 octobre 2009 (document CAJ/60/11), a été approuvé par correspondance et qu'il est disponible sur le site Web de l'UPOV.

---

\* Un astérisque devant le numéro du paragraphe signifie que le texte a été tiré du Compte rendu des conclusions (document CAJ/61/11).

Adoption de l'ordre du jour

\*6. Le CAJ adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CAJ/61/1 avec l'adjonction du document TGP/14/1 Draft 11 Supplement au titre du point 4, du document CAJ/61/8 Add. au titre du point 10 et du document CAJ/61/10 au titre des points 4, 6, 7, 8, 9 et 11.

\*7. La présidente informe le CAJ que, au point 5 b) ii) de l'ordre du jour (document CAJ/61/1), la référence du document "UPOV/EXN/VAR Draft 3" doit être modifiée pour lire "UPOV/EXN/VAR Draft 4".

Rapport verbal sur les faits nouveaux intervenus dans le Comité technique

\*8. Le CAJ prend note du rapport verbal présenté par M. Chris Barnaby, président du Comité technique (TC), sur la quarante-sixième session du TC, qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010 (voir le document CAJ/61/10). Il résume les "Conclusions du président du Comité technique de concert avec le Bureau de l'Union" sur le séminaire sur l'examen DHS, qui s'est tenu à Genève du 18 au 20 mars 2010, et note qu'un compte rendu des conclusions a été distribué au CAJ à sa soixante et unième session (voir à l'annexe II du présent document).

Documents TGP

\*9. Le CAJ examine les documents CAJ/61/2 et CAJ/61/10.

*TGP/7/2 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (révision)*  
(document TGP/7/2 Draft 5)

\*10. Le CAJ propose l'adoption du document TGP/7/2 par le Conseil sur la base du document TGP/7/2 Draft 5 modifié conformément aux propositions du TC contenues dans le paragraphe 2 du document CAJ/61/10 comme suit :

Annexe I, TQ 4.1	supprimer le nouveau texte et remettre ASW 15 comme contenu dans le document TGP/7/1
Annexe I, TQ 4 et TQ 7	ajouter un texte pour note en bas de page #

\*11. Le CAJ convient que le document TGP/7/2 Draft 5, modifié comme indiqué ci-dessus, sera soumis pour adoption au Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/7/2 soit soumis au Conseil.

\*12. En ce qui concerne une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3), le CAJ prend note de l'information contenue dans le paragraphe 45 du document CAJ/61/2 et des conclusions du TC, à sa quarante-sixième session, telles qu'énoncées au paragraphe 7 du document CAJ/61/10.

*TGP/8/1 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”*

\*13. Le CAJ propose l’adoption du document TGP/8/1 par le Conseil sur la base du document TGP/8/1 Draft 15 modifié conformément aux propositions du TC contenues dans le paragraphe 8 du document CAJ/61/10, comme suit :

	Partie I
1.3.2.5	supprimer
3.2.1.4	libeller comme suit : “3.2.1.4 En ce qui concerne la cohérence et l’harmonisation, il convient de noter que des méthodes statistiques différentes peuvent produire des résultats différents”.
3.3	conserver le tableau et l’organigramme
3.3	organigramme : remplacer le texte de la case “Pas de méthodes statistiques” par “Aucune méthode statistique ne figure dans le document TGP/8”

\*14. Le CAJ convient que le document TGP/8/1 Draft 15, modifié comme indiqué ci-dessus, sera soumis pour adoption au Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/8/1 soit soumis au Conseil.

\*15. En ce qui concerne une future révision du document TGP/8 (document TGP/8/1), le CAJ note l’information contenue dans les paragraphes 13 et 14 du document CAJ/61/2 et les conclusions du TC, à sa quarante-sixième session, telles qu’énoncées au paragraphe 10 du document CAJ/61/10.

*TGP/14/1 “Glossaire de termes [techniques, botaniques et statistiques] utilisés dans les documents de l’UPOV”*

\*16. Le CAJ note que le TC est convenu que le document TGP/14/1 Draft 11 doit être modifié comme indiqué dans le document, mais il est convenu qu’aucune autre modification n’est nécessaire. En particulier, le TC a accepté de ne pas regrouper les synonymes sous une seule entrée (par exemple, pour la version anglaise, “Breeder’s Right”, “Plant Breeder’s Right” et “PBR”) (paragraphe 11 du document CAJ/61/10).

\*17. Le CAJ approuve le document TGP/14/1 Draft 11 et convient qu’un projet du document TGP/14/1 devrait être soumis à l’adoption du Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, sur la base du document TGP/14/1 Draft 11. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/14/1 soit soumis au Conseil.

\*18. En ce qui concerne une future révision du document TGP/14 (document TGP/14/1), le CAJ note l’information contenue dans les paragraphes 21 et 27 du document CAJ/61/2 et les conclusions du TC, à sa quarante-sixième session, telles qu’énoncées au paragraphe 13 du document CAJ/61/10.

*TGP/11 “Examen de la stabilité”*

\*19. Le CAJ accepte le calendrier proposé pour l’élaboration du document TGP/11, selon les modalités indiquées au paragraphe 31 du document CAJ/61/2, et note que le document TGP/11/1 Draft 8 sera examiné par les groupes de travail techniques (TWP) à leurs sessions en 2010 et par le CAJ à sa soixante-deuxième session qui se tiendra à Genève les 18 et 19 octobre 2010.

*TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”*

*Section 2 “Formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale”*

\*20. Le CAJ note que la proposition de révision du document TGP/5, section 2/2, telle qu’elle est présentée dans les paragraphes 47 à 49 du document CAJ/61/2, sera examinée au titre du point 7 “Systèmes de dépôt électronique des demandes”.

*Section 10 “Notification de caractères supplémentaires”*

\*21. Le CAJ note les conclusions du TC sur la nécessité d’envisager une révision de la Section 10/1 du document TGP/5, selon les modalités indiquées aux paragraphes 16 et 17 du document CAJ/61/10.

*TGP/12 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”*

\*22. Le CAJ note les conclusions du TC sur la nécessité d’envisager une révision du document TGP/12, selon les modalités indiquées au paragraphe 18 du document CAJ/61/10.

*TGP/0 “Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents”*

\*23. Le CAJ convient de proposer l’adoption du document TGP/0/3 par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, parallèlement à l’adoption et à la révision des documents TGP, le cas échéant, conformément aux propositions indiquées dans le document CAJ/61/2 et aux conclusions du TC contenues dans le document CAJ/61/10.

*Programme d’élaboration des documents TGP*

\*24. Le CAJ approuve le programme d’élaboration des documents TGP figurant dans l’annexe du document CAJ/61/2.

Élaboration de matériel d’information concernant la Convention UPOV

\*25. Le CAJ examine le document CAJ/61/3.

\*26. Le CAJ entérine la conclusion du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG), à sa quatrième session, que le mandat du CAJ-AG tel qu’il figure dans les documents CAJ/52/4 et CAJ/52/5, paragraphes 14 et 67, respectivement (il est reproduit dans le paragraphe 7 du document CAJ/61/3), fournissait une base solide aux travaux du CAJ-AG.

\*27. Le CAJ note que les conclusions du CAJ-AG, à sa quatrième session, sur les “Questions se posant après l’octroi d’un droit d’obtenteur”, comme indiqué dans les paragraphes 11 et 12 du document CAJ/61/3, seront examinées au titre du point 10 de l’ordre du jour intitulé “Questions se posant après l’octroi d’un droit d’obtenteur”.

*Notes explicatives sur la définition de la variété selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/VAR Draft 4)*

\*28. Le CAJ examine le document UPOV/EXN/VAR Draft 4.

\*29. Le CAJ approuve le document UPOV/EXN/VAR Draft 4 et convient que le document UPOV/EXN/VAR soit proposé pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, sur la base du document UPOV/EXN/VAR Draft 4.

*Notes explicatives sur les conditions et limitations relatives à l’autorisation de l’obtenteur à l’égard du matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV (document UPOV/EXN/CAL Draft 2)*

\*30. Le CAJ examine le document UPOV/EXN/CAL Draft 2.

\*31. Le CAJ approuve le document UPOV/EXN/CAL Draft 2 et convient que le document UPOV/EXN/CAL soit proposé pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, sur la base du document UPOV/EXN/CAL Draft 2.

32. S’agissant de la proposition d’élaborer un document intitulé “Notes explicatives sur l’épuisement du droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (voir le paragraphe 32 du document CAJ/61/3), la délégation des États-Unis d’Amérique propose que la question du contenu éventuel de ce document fasse l’objet d’un examen plus approfondi.

33. La délégation de l’Union européenne se déclare favorable à l’élaboration de documents distincts sur les questions concernant l’épuisement du droit d’obtenteur et sur les questions concernant le produit de la récolte et propose que cette approche soit examinée par le CAJ-AG à sa cinquième session.

34. La présidente indique qu’une option consisterait à élaborer un document général sur l’épuisement des droits de propriété intellectuelle et à expliquer les différences entre l’épuisement des droits aux niveaux national, régional et international. Elle ajoute qu’il serait également possible d’inclure dans ce document des exemples appropriés d’épuisement du droit d’obtenteur. Elle propose que l’objectif de ce document soit examiné par le CAJ-AG à sa cinquième session et que les conclusions du CAJ-AG soient présentées au CAJ.

\*35. Le CAJ convient de demander au CAJ-AG, à sa cinquième session, d’examiner les objectifs de l’élaboration éventuelle d’un document sur l’épuisement du droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV.

36. La délégation de l’Union européenne rapporte que des délibérations ont eu lieu au sein de l’Union européenne en ce qui concerne la notion de “propre exploitation” dans le cadre de l’exception facultative au droit d’obtenteur selon l’article 15.2) de l’Acte de 1991 de la

Convention UPOV. La délégation propose que le CAJ envisage d'inscrire la notion de "propre exploitation" au futur programme du CAJ-AG.

\*37. Le CAJ convient de demander au CAJ-AG, à sa cinquième session, d'examiner les objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur la notion de "propre exploitation" selon l'article 15.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

\*38. Le CAJ approuve la procédure d'examen par correspondance du document UPOV/INF/15/1 Draft 1 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes", comme base pour adoption par le Conseil du document UPOV/INF/15/1, comme indiqué aux paragraphes 34 et 35 du document CAJ/61/3.

\*39. Le CAJ approuve le programme de travail de la cinquième session du CAJ-AG comme indiqué au paragraphe 37 du document CAJ/61/3, modifié comme suit :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Notes explicatives
  - a) UPOV/EXN/BRD : Notes explicatives sur la définition de l'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
  - [b) UPOV/EXN/HRV : Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV]<sup>1</sup>
4. Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
5. Questions soumises au CAJ-AG par le CAJ :
  - a) objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur l'épuisement du droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV;
  - b) objectifs de l'élaboration éventuelle d'un document sur la notion de "propre exploitation" selon l'article 15.2) de l'Acte de 1991 de la Convention de l'UPOV;
  - c) questions se posant après l'octroi du droit d'obtenteur
6. Date et programme de la sixième session
7. Clôture de la session

---

<sup>1</sup> Si le CAJ-AG approuve le document UPOV/EXN/HRV Draft 5 par correspondance, le document UPOV/EXN/HRV Draft 6 sera soumis au CAJ à sa soixante-deuxième session, qui se tiendra à Genève les 18 et 19 octobre 2010 (voir le paragraphe 17 du document CAJ/61/3).

Dénominations variétales

\*40. Le CAJ examine les documents CAJ/61/4 et CAJ/61/10.

*Adoption du document UPOV/INF/12/2 “Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (Révision)*

\*41. Le CAJ note l’adoption par le Conseil du document UPOV/INF/12/2 “Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (Révision).

\*42. Le CAJ note les conclusions du TC concernant le code UPOV et le nom botanique de “*Lentinula edodes*” contenu dans le paragraphe 36 du document CAJ/61/10.

*Document UPOV/INF/12/2, Annexe I, première partie:*

*Classe 4.1 Solanum tuberosum L. / Classe 4.2 Solanum autres que dans la classe 4.1.*

\*43. Le CAJ propose l’adoption du document UPOV/INF/12/2, Annexe I, première partie intitulée “Classes au sein d’un genre”, classe 4, modifiée conformément aux propositions du TC contenues dans les paragraphes 23 et 24 du document CAJ/61/10, comme suit :

a) Le CAJ note qu’il pourrait être avantageux de maintenir les espèces de porte-greffes de tomate dans la même classe de dénomination variétale que la tomate mais fait sienne la conclusion du TC que le TWV devrait être invité à examiner cette question, sur la base des deux options suivantes pour une modification du document UPOV/INF/12/2, Annex I, première partie intitulée “Classes au sein d’un genre”, classe 4 :

Option 1

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 4.1	<i>Solanum tuberosum</i> L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	<i>Solanum lycopersicum</i> var. <i>lycopersicum</i>	SOLAN_LYC_LYC
Classe 4.3	<i>Solanum melongena</i> L.	SOLAN_MEL
Classe 4.4	<i>Solanum</i> autres que les classes 4.1, 4.2 et 4.3	autres que les classes 4.1, 4.2 et 4.3

Option 2

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 4.1	<i>Solanum tuberosum</i> L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	<i>Solanum melongena</i> L.	SOLAN_MEL
Classe 4.3	<i>Solanum</i> autres que les classes 4.1 et 4.2	autres que les classes 4.1 et 4.2

b) Le CAJ accepte que l’option entérinée par le TWV soit soumise comme une révision du document UPOV/INF/12/2 pour adoption par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010.

\*44. Le CAJ prend note que le TC a accepté la modification des codes UPOV pour les taxons concernés, dans le même temps qu'une révision des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/12/2), conformément aux propositions du TC contenues dans le paragraphe 25 du document CAJ/61/10.

*Document UPOV/INF/12/2, Annexe I, deuxième partie "Classes englobant plusieurs genres" : nouvelle classe pour Verbena et Glandularia*

\*45. Le CAJ note que, comme indiqué dans le paragraphe 26 du document CAJ/61/10, le TC est convenu de proposer la modification du document UPOV/INF/12/2, annexe I, deuxième partie "Classes englobant plusieurs genres" pour y inclure une nouvelle classe (Classe 212) pour *Verbena L.* et *Glandularia J. F. Gmel.*

\*46. Le CAJ convient que le document UPOV/INF/12/2, Annexe I, deuxième partie, modifié afin d'y inclure une nouvelle classe (Classe 212) pour *Verbena L.* et *Glandularia J. F. Gmel.*, doit être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010.

#### Systèmes de dépôt électronique des demandes

\*47. Le CAJ examine les documents CAJ/61/5 et CAJ/61/10.

\*48. Le CAJ convient de la révision de la section 2/2 du document TGP/5, comme suit :

"A. Remarques générales

"[...]"

"0.4 Un renvoi normalisé de l'UPOV a été fourni pour chaque champ du formulaire type de l'UPOV. Par exemple,

"pour le point 1.a) Nom(s) du ou des déposants,

"le renvoi normalisé de l'UPOV est "UPOV A1 : 1.a)i)"

"Pour faciliter l'harmonisation et aider les déposants, un service peut inclure les renvois normalisés de l'UPOV dans les champs correspondants dans ses propres formulaires. Il appartient à chaque service de déterminer si les champs dans ses propres formulaires correspondent de manière suffisamment précise à ceux figurant dans le formulaire de demande type de l'UPOV pour qu'il soit possible d'effectuer ces renvois".

\*49. Le CAJ convient également que, dans la révision de la section 2/2 du document TGP/5, soit ajoutée une note de bas de page au premier renvoi normalisé (UPOV A1 : 1.a)i) indiquant : "renvoi normalisé de l'UPOV – voir section A. Remarques générales, point 0.4".

\*50. Le CAJ note que les renvois normalisés et les "formulaires vierges linéaires" (en format "Word") destinés à être publiés dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV, sur la base



des annexes I et II du document CAJ/60/5, seront présentés au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010.

\*51. Le CAJ convient avec la conclusion du TC qu'il serait utile que les TWP et le TC délibèrent sur l'opportunité d'insérer une explication concernant les renvois normalisés au questionnaire technique type de l'UPOV et aux principes directeurs d'examen selon les modalités indiquées dans les annexes III et IV du document TC/46/13 (document CAJ/60/5), et a proposé que cette question ne soit pas abordée dans le document TGP/7/2 mais examinée lors d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3).

\*52. Le CAJ note les réponses à la circulaire E-1141 concernant la proposition 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV".

\*53. Le CAJ note l'intervention de la délégation de l'Union européenne qui a rappelé qu'elle a en principe fait sienne la proposition 2, mais expliqué qu'elle a déjà mis au point un système électronique de dépôt des demandes qui exclurait une telle approche sans reprendre à zéro un nouveau système. La délégation explique que l'OCVV a lancé un système de dépôt des demandes en ligne et qu'il encourageait les États membres de l'Union européenne à adopter ce système pour les droits d'obtenteur et les listes nationales. L'OCVV avait l'intention de rendre ce système disponible en français, en allemand et en néerlandais. En réponse à une intervention du représentant de la International Seed Federation (ISF), la délégation de l'Union européenne explique que le système sera mis dans un premier temps à la disposition des États membres de l'Union européenne mais que, dans un deuxième temps, il pourrait être envisagé de le mettre à la disposition des membres de l'Union.

\*54. Le CAJ convient que, concernant la proposition 2 "Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV et le questionnaire technique type de l'UPOV", il serait utile d'attendre les éléments nouveaux relatifs à la possibilité de la mise à disposition aux membres de l'Union du système de demande en ligne de l'OCVV comme l'a expliqué la délégation de l'Union européenne, et il décide de poursuivre les délibérations sur les systèmes de dépôt électronique des demandes, comme jugé approprié par le CAJ.

#### Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales

\*55. Le CAJ examine le document CAJ/61/6.

\*56. Le CAJ note que la base de données GENIE a été lancée le 15 mars 2010 dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV.

\*57. Le CAJ note les progrès réalisés concernant l'accord UPOV-OMPI, qui sont présentés au paragraphe 9 du document CAJ/61/6. Le CAJ prend note que, conformément aussi à l'accord UPOV-OMPI, un concepteur de logiciels a été embauché par l'OMPI pour consacrer 100% de son temps au programme d'améliorations concernant l'UPOV-ROM et qu'elle prendrait ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2010.

\*58. Le CAJ note que, conformément à l'accord UPOV-OMPI, M. José Appave, commis principal à l'administration des données (OMPI), a été chargé de collecter toutes les données pour la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales (voir la circulaire E-1190). Il

note par ailleurs la précision selon laquelle les dispositions actuelles relatives à la communication de données destinées à l'UPOV-ROM, telles qu'elles figurent dans le Mémoire d'accord entre l'UPOV et l'OCVV (voir le paragraphe 6 du document CAJ/57/6), ne seraient pas remises en cause par cet élément.

\*59. Le CAJ note les conclusions du TC concernant la proposition du TWC d'effectuer l'analyse de l'introduction des données dans les champs de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, selon les modalités indiquées aux paragraphes 10 à 12 du document CAJ/61/6 et au paragraphe 42 du document CAJ/61/10, et il convient que le Bureau de l'Union devrait prendre cette offre en considération parallèlement aux travaux effectués en vertu de l'accord UPOV-OMPI.

\*60. Le CAJ note la situation concernant l'élaboration d'interfaces de recherche communes, selon les modalités indiquées aux paragraphes 15 à 18 du document CAJ/61/6.

### Techniques moléculaires

\*61. Le CAJ examine les documents CAJ/61/7 et CAJ/61/10.

*“Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (‘Directives du BMT’)” (document BMT Guidelines (proj.16))*

\*62. Le CAJ note qu'aucune proposition de modification au document BMT Guidelines Proj.16 n'a été faite par le TC à sa quarante-sixième session (paragraphe 47 du document CAJ/61/10).

\*63. Le CAJ convient que le document BMT Guidelines devrait être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010, sur la base du document BMT Guidelines Proj.16. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet de document BMT Guidelines ne soit soumis au Conseil.

*“Utilisation possible des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)” (document BMT/DUS Draft 2)*

\*64. Le CAJ note que le TC, à sa quarante-sixième session, a approuvé les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, comme indiqué dans le paragraphe 16 du document CAJ/61/7 (paragraphe 50 du document CAJ/61/10).

\*65. Le CAJ note les conclusions du TC sur le document BMT/DUS Draft 2, comme suit (paragraphe 51 du document CAJ/61/10) :

Titre	libeller comme suit : “Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (“DHS”)”
-------	--

Structure	faire la différence entre les modèles qui ont reçu l'appui du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, le CAJ et le TC et ceux dont l'acceptabilité n'a pas fait l'objet d'un consensus. Dans les modèles qui ont reçu l'appui du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT, le CAJ et le TC, envisager une séparation plus prononcée des modèles pour lesquels des travaux additionnels sont nécessaires.
Titre des modèles	essayer de trouver un bref titre pour chaque modèle

\*66. Le CAJ note que le TC est convenu qu'un nouveau projet du document BMT/DUS devrait être établi par le Bureau de l'Union, de concert avec les présidents du TC et du BMT, pour examen par le BMT et les TWP à leurs sessions en 2010 et qu'un projet additionnel soit établi sur la base des observations du BMT et des TWP pour examen par le TC à sa quarante-septième session.

\*67. Le CAJ note que, à la douzième session du BMT, qui se tiendra à Ottawa (Canada), du 11 au 13 mai 2010, le 11 mai 2010 sera spécialement consacré aux points de l'ordre du jour relatifs à "L'utilisation de techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée" et à "L'utilisation de techniques moléculaires pour l'identification des variétés" (la "Journée des obtenteurs").

#### Questions se posant après l'octroi d'un droit d'obteneur

\*68. Le CAJ examine les documents CAJ/61/8 et CAJ/61/8 Add.

69. La délégation de la Nouvelle-Zélande rapporte qu'elle a été confrontée à des difficultés dans le processus décisionnel concernant la nullité et la déchéance des droits d'obteneur, plutôt que par la décision proprement dite. Par exemple, il est important pour le service de tenir compte du niveau des preuves qui est requis avant d'entamer une enquête. La délégation note que ces questions sont particulièrement importantes dans les cas de non-respect des conditions de distinction et d'uniformité car des mises en culture ainsi que des délais et des ressources financières considérables sont nécessaires pour une enquête. La délégation fait savoir qu'elle souhaiterait obtenir des conseils à cet égard.

70. La présidente indique que différents éléments peuvent être recensés sur la base des exemples fournis. Par exemple : nullité et déchéance; épuisement du droit d'obteneur; variétés essentiellement dérivées. Elle note que les objectifs en ce qui concerne l'éventuelle élaboration d'un document sur l'épuisement du droit d'obteneur ont déjà été examinés dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé "Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV". La présidente rappelle que des notes explicatives sur la nullité, la déchéance de l'obteneur et la défense des droits d'obteneur et les variétés essentiellement dérivées ont déjà été élaborées et adoptées par le Conseil. En outre, le CAJ-AG travaille actuellement sur une future révision des notes explicatives concernant les variétés essentiellement dérivées. C'est pourquoi il conviendrait d'examiner les points spécifiques qui ne sont pas encore couverts dans ces documents et de déterminer si ces points devraient être couverts dans un document sur les questions se posant après l'octroi d'un droit d'obteneur.

\*71. Le CAJ note les contributions contenues dans les documents CAJ/61/8 et CAJ/61/8 Add. et demande au Bureau de l'Union d'élaborer un document destiné à être examiné par le CAJ-AG à sa cinquième session, sur la manière de traiter les questions soulevées dans ces contributions.

72. La délégation du Japon rapporte que, au Japon, les exploitants et les producteurs déposent souvent des demandes de droit d'obtenteur pour des variétés créées par mutation. Elle souhaite en savoir davantage sur l'expérience des autres membres de l'Union sur les questions pouvant se poser en ce qui concerne les variétés essentiellement dérivées.

\*73. En réponse à l'intervention de la délégation du Japon concernant les variétés essentiellement dérivées, le secrétaire général adjoint fait référence au document CAJ/46/7 "La notion de 'variété essentiellement dérivée' dans l'obtention de variétés ornementales" et à l'annexe III du document CAJ/47/8 "Compte rendu" et il suggère que ces documents soient examinés par le CAJ-AG à sa cinquième session.

### Logiciels échangeables

\*74. Le CAJ a examiné les documents CAJ/61/9, CAJ/61/10 et UPOV/INF/Software Draft 3 "Logiciels interchangeables".

\*75. Le CAJ note que le TC est convenu de l'adoption par le Conseil du document UPOV/INF/Software, sur la base du document UPOV/INF/Software Draft 3 (paragraphe 56 du document CAJ/61/10).

\*76. Le CAJ convient que le document UPOV/INF/Software Draft 3 doit être soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-quatrième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 21 octobre 2010. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document UPOV/INF/Software ne soit soumis au Conseil.

\*77. Le CAJ note que, à sa vingt-huitième session, qui se tiendra à Angers (France), du 29 juin au 2 juillet 2010, un expert de l'Union européenne présentera au TWC un exposé sur un logiciel d'évaluation des similarités dans les dénominations élaboré par l'OCVV. La délégation de l'Union européenne explique qu'elle souhaiterait également offrir aux membres de l'Union un accès à sa base de données complète sur les dénominations, y compris l'outil d'évaluation des similarités dans les dénominations. L'identifiant et le mot de passe seront fournis sur demande à l'OCVV par courrier électronique (cpvo@cpvo.europa.eu).

\*78. Le CAJ approuve la traduction en anglais du guide d'utilisateur du système SIRIUS pour la saisie des données, comme indiqué dans le paragraphe 16 du document CAJ/61/9.

\*79. Le CAJ prend note du logiciel à débattre au sein du TWC en vue de son inclusion éventuelle dans une future révision du document UPOV/INF/Software, comme indiqué dans le paragraphe 18 du document CAJ/61/9.

Programme de la soixante-deuxième session

\*80. Le CAJ prévoit qu'une journée sera suffisante pour le programme de sa soixante-deuxième session et il décide, en conséquence, de tenir la cinquième session du CAJ-AG le 18 octobre 2010, au lieu du 22 octobre. Il approuve le programme ci-après de sa soixante-deuxième session, qui se tiendra à Genève le 19 octobre 2010 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Documents TGP
4. Élaboration de matériel d'information sur la Convention UPOV
5. Dénominations variétales
6. Systèmes de dépôt électronique des données
7. Base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales
8. Techniques moléculaires
9. Programme de la soixante-troisième session
10. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
11. Clôture de la session

*81. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.*

[Les annexes suivent]

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /  
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/  
in the alphabetical order of the names in French of the members/  
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/  
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Mrs.), Registrar : Plant Breeders' Rights Act, Directorate : Genetic Resources, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, 257 Harvest House, 30 Hamilton Street, Private Bag X973, 0001 Pretoria  
(tél. : +27 12 319 6183 tlcp. : +27 12 319 6385 mël. : noluthandon@daff.gov.za)

Petzer CARENSA (Ms.), Chief Plant Variety Examiner, Directorate : Genetic Resources, National Department of Agriculture, Private Bag X 5044, Stéllenbosch  
(tél. : +27 21 8091653 tlcp. : +27 21 8092264 mël. : carensap@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Friedel CRAMER, Referatsleiter, Referat 511, Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV), Rochusstrasse 1, 53123 Bonn  
(tel.: +49 228 99529 3839 fax: +49 228 99529 553839 e-mail: friedel.cramer@bmelv.bund.de)

Michael KÖLLER, Justiziar, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 30627 Hannover  
(tél. : +49 511 9566 5624 tlcp. : +49 511 9566 9600 mël. : michael.koeller@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Av. Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires  
(tél. : +54 11 43492445 tlcp. : +54 11 43492444 mël. : mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora de Propiedad Intélectual / Recursos Fitogenéticos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 344, 1063 Buenos Aires  
(tél. : +54 11 43492398 mël. : cgianni@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Coordinación de Propiedad Intélectual, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 344, 1063 Buenos Aires  
(tél. : +54 11 43492398 mël. : mlvillamayor@inase.gov.ar)

Juan Pablo GENTILE, Examinador de Variedades Frutales, Forestales y Ornamentales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colon 922 3 piso Of 347, Ciudad de Buenos Aires, Capital Federal 1063  
(tél. : +54 11 43492444 tlcp. : +54 11 43492444 mël. : jgentile@inase.gov.ar)

Rodrigo BARDONESCHI, Secretario, Misión permanente, 10, route de l'Aéroport,  
1215 Ginebra, Suiza  
(tél. : +41 22 929 8600 tlcp. : +41 22 798 5995 mèl. : rodrigo.bardoneschi@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,  
Woden ACT 2606  
(tél. : +61 26283 7981 tlcp. : +61 26283 7999 mèl. : doug.waterhouse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Heinz-Peter ZACH, Leiter des Referates III/9c für Saatgut und Sortenwesen, Bundesministerium  
für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft, Stubenring 12, A-1010 Wien  
(tél. : +43 1711 002795 tlcp. : +43 1711 002376 mèl. : heinz-peter.zach@lebensministerium.at)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Madame), Responsable droits d'obteneurs et brevets, Office de la  
propriété intellectuelle, North Gate III, 16, Boulevard du Roi Albert II, B-1000 Bruxelles  
(tél. : +32 2277 8275 tlcp. : +32 2277 5262 mèl. : camille.vanslembrouck@economie.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service  
(SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D',  
Anexo A, Sala 249, Brasilia, D.F.70043-900  
(tél. : +55 61 32182549 / 2547 tlcp. : +55 61 32242842 mèl. : daniela.aviani@agricultura.gov.br)

Ricardo ZANATTA MACHADO, Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety  
Protection Service (SNPC), Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" Anexo "A", 2o andar, sala  
250, 70043-900 Brasilia, D.F.  
(tél. : +55 61 32182549 tlcp. : +55 61 32242842 mèl. : ricardo.machado@agricultura.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Michel CORMIER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection  
Agency (CFIA), 59, Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tél. : +1 613 221 7527 tlcp. : +1 613 228 4552 mèl. : michel.cormier@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Senior Policy Specialist, Plant Breeders' Rights Office, Canadian  
Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9  
(tél. : +1 613 221 7525 tlcp. : +1 613 228 4552 mèl. : sandy.marshall@inspection.gc.ca)

CHILE / CHILI / CHILE / CHILE

Manuel TORO UGALDE, Encargado Registro de Variedades Protegidas, Division Semillas,  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile  
(tél. : +56 23690830 tlcp. : +56 26972179 mèl. : manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

LÜ Bo, Director, Division for Plant Variety Protection, Development Center for Science & Technology, Ministry of Agriculture, 18, Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, Beijing 100125

(tél. : +86 10 659 21326 tlcp. : +86 10 659 23176 mèl. : lvbo@agri.gov.cn)

HUANG Faji, Deputy Division Director, Office for the Protection of New Plant Varieties, State Forestry Administration, East Street 18, Hepingli, Dongcheng District, Beijing 100714  
(tél. : +86 10 84239104 tlcp. : +86 10 84238883 mèl. : huangfaji@cnpvp.net)

YIN Yanling (Ms.), Official, International Cooperation Division Two, International Cooperation Department State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), P.O. Box 8020, Beijing 100088

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Dirección Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.

(tél. : +57 1232 8643 tlcp. : +57 1232 4697 mèl. : ana.diaz@ica.gov.co)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for Seeds and Seedlings, Vinkovacka cesta 63c, HR-31 000 Osijek

(tél. : +385 31 275 715 tlcp. : +385 31 275 208 mèl. : r.ore@zsr.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Division of Variety Testing, Plant Directorate, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglværksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer

(tél. : +45 58160601 tlcp. : +45 58 160606 mèl. : gde@pdir.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, nº 62, 2a Planta, E-28014 Madrid

(tél. : +34 91 3476712 tlcp. : +34 91 3476703 mèl. : luis.salaices@mapa.es)

Pedro Miguel CHOMÉ FUSTER, Jefe de Area de Recursos Fitogeneticos, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM), Calle Alfonso XII, nº 62, E-28014 Madrid

(tél. : +34 91 3476913 tlcp. : +34 91 3476703 mèl. : pchomefu@marm.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Department, Estonian Agricultural Board, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi

(tél. : +372 4351240 tlcp. : +372 4351241 mèl. : pille.ardel@pma.agri.ee)



ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE  
STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314  
(tél. : +1 571 272 8047 tlcp. : + 1571 273 0085 mël. : kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

James HOUSEL, Acting Dean and Attorney-Advisor, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314  
(tél. : +1 571 272 9300 tlcp. : + 1571 273 0123 mël. : james.housel@uspto.gov)

Mark A. HERMELING, PVPO Examiner, U.S. Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), 100 North Sixth Street – 510C, Minneapolis MN 55403  
(tél. : +1 612 336 3435 tlcp. : +1 612 336 3563 mël. : mark.hermeling@usda.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tapio LAHTI, Senior Officer, Finnish Food Safety Authority (EVIRA), Mustialankatu 3, FIN-00790 Helsinki  
(tél. : +358 400 640 881 tlcp. : +358 20 77 25195 mël. : tapio.lahti@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Robert TESSIER, Adjoint au Sous-Directeur de la Qualité et de la protection des végétaux, DGAL, 251 rue de Vaugirard, F-75732 Paris 15 SP  
(tél. : +33 149555030 tlcp. : +33 149554959 mël. : robert.tessier@agriculture.gouv.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris  
(tél. : +33 14275 9314 tlcp. : +33 14275 9425 email : nicole.bustin@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucouzé Cedex  
(tél. : +33 241 228637 tlcp. : +33 241 228601 mël. : joel.guiard@geves.fr)

Muriel LIGHTBOURNE (Mme), Responsable juridique, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), rue Georges Morel, F-49071 Beaucouzé Cedex  
(tél. : +33 2 41 22 8596 tlcp. : +33 2 41 22 8601 mël. : muriel.lightbourne@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Márta POSTEINER-TOLDI (Mrs.), Vice-President, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, H-1054 Budapest  
(tél. : +36 1311 4841 tlcp. : +36 1302 3822 mël. : marta.posteinerne@hpo.hu)

Ágnes Gyözöné SZENCI (Mrs.), Senior Chief Advisor, Agricultural Department, Ministry of Agriculture and Rural Development, Kossuth Tér. 11, H-1055 Budapest, Pf. 1  
(tél. : +36 1301 4308 tlcp. : +36 1301 4813 mël. : gyozone.szenci@fvm.gov.hu)

Katalin ERTSEY (Mrs.), Director, Directorate of Plant Production and Horticulture, Central Agricultural Office, Keleti Károly u. 24, H-1024 Budapest  
(tél. : +36 1336 9114 tlcp. : +36 1336 9011 email : ertseyk@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Testing Centre,  
Department of Agriculture, Backweston, Leixlip, Co. Kildare  
(tél. : +353 1630 2902 tlc. : +353 1628 0634 mèl. : donal.coleman@agriculture.gov.ie)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Satoshi ASANUMA, Director, Plant Variety Protection Office, 1-2-1, Kasumigaseki,  
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tél. : +81 36744 2118 tlc. : +81 33502 6572 mèl. :satoshi\_asanuma@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, 1-2-1,  
Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tél. : +81 36744 2118 tlc. : +81 33502 5301 mèl. : kenji\_numaguchi@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Associate Director, Intellectual Property Division, Agricultural  
Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki,  
Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950  
(tél. : +81 36744 2118 tlc. : +81 33502 5301 mèl. : tsukasa\_kawakami@nm.maff.go.jp)

Yuichiro ISHII, Independent Administrative Institution, Tsukuba Headquarters, National  
Center for Seeds and Seedlings (NCSS), 2-2 Fujimoto, Tsukuba, Ibaraki-ken (mèl.  
:yichirou@affrc.go.jp)

Machiko NAITO (Ms.), Program Manager, Japan International Cooperation Center (JICE),  
East Asia Plant Variety Protection Forum Operation Office of Japan, Nittochi Nishi Shinjuku  
Building 19th Floor, 6-10-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 160-0023  
(tél. : +81 35322 2775 tlc. : +81 35322 2687 mèl. : naito.machiko@jice.org;  
naito.machiko@gmail.com)

JORDANIE / JORDAN / JORDANIEN / JORDANIA

Mohammed HINDAWI, Second Secretary, Permanent Mission, Case postale 1716,  
1211 Geneva, Switzerland  
(tél. : 0041 22 748 20 00 tlc. : 0041 22 748 20 01 mèl. : mhindawi@jordanmission.ch)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Amar TAHIRI, Chef du Division du contrôle des semences et plants, Office National de  
Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA),  
Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, B.P. 1308, rue Hafiane Cherkaoui, Rabat  
(tél. : +212 537 771085 tlc. : +212 537 779852 mèl. : amar.tahiri@gmail.com)

Zoubida TAOUSSI (Mme), Chef du Bureau d'Homologation et de la Protection des Obtentions  
Végétales, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA),  
Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Rue Hassan II km 4, Station Debagh, B.P.  
1308, Rabat  
(tél. : +212 537 77 10 85 tlc. : +212 537 77 98 52 mèl. : ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora General, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000

(tél. : +52 55 36220667 tlcp. : +52 55 36220670 mèl. : enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México

(tél. : +52 55 36220667 al 69 tlcp. : +52 55 36220670 mèl. : gat.snics@sagarpa.gob.mx)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Veslemoy Gundersen FAAFENG (Ms.), Legal Advisor, Royal Ministry of Agriculture, Akersgt. 059, P.O. Box 8007 Dep, N-0030 Oslo

(tél. : +47 22249277 tlcp. : +47 22242753 mèl. : veslemoy.faafeng@lmd.dep.no)

Tor Erik JØRGENSEN, Head of Section, Norwegian Food Safety Authority, Felles postmottak, P.O. Box 383, N-2381 Brumunddal

(tél. : +47 64944393 tlcp. : +47 64944411 mèl. : tor.erik.jorgensen@mattilsynet.no)

Bell Batta TORHEIM (Mrs.), Programme Coordinator, The Development Fund, Grensen 9b, N-0159 Oslo

(tél. : +47 23 109600 tlcp. : +47 23 109601 mèl. : bell@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch 8140

(tél. : +64 39626206 tlcp. : +64 39626202 mèl. : Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMAN / OMÁN

Fatima AL-GHAZALI (Mrs.), Minister, Commercial Affairs, Permanent Mission, 3A, chemin de Roilbot, 1292 Chambésy, Switzerland

(tél. : +41 22 758 9664 tlcp. : +41 22 758 1359 mèl. : ghazali92@hotmail.com)

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias, Avenida Ricardo J. Alfaro, Edificio Edisson Plaza, 2 Piso, 0815-01119 Ciudad de Panamá

(tél. : +507 560 0600 tlcp. : +507 560 0741 mèl. : rmonterrey@mici.gob.pa)

Eric Manuel CANDANEDO LAY, Presidente, Comité Técnico del COPOV, Coordinador, Unidad de Variedades Vegetales, Instituto de Investigación Agropecuario de Panamá (IDIAP), Edificio 162, Ciudad del Saber, Panamá

(tél. : +507 500 0519622 tlcp. : +507 66723420 mèl. : e.candanedo@idiap.gob-pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Pastor ARIAS PASTORE, Director de la Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Gaspar R. de Francia, 685 casi Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo  
(tél. : +595 21 584645 tlcp. : +595 21 584645 mèl. : semillas@senave.goy.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Krieno Adriaan FIKKERT, Secretary, Plant Variety Board (Raad voor Plantenrassen), Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen  
(tél. : +31 71 3326310 tlcp. : +31 71 3326363 mèl. : k.fikkert@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka  
(tél. : +48 61 285 2341 tlcp. : +48 61 285 3558 mèl. : e.gacek@coboru.pl)

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka  
(tél. : +48 61 285 2341 tlcp. : +48 61 285 3558 mèl. : j.borys@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

CHO Il-Ho, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIFAFF), Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016  
(tél. : +82 31 467 0150 tlcp. : +82 31 467 0116 mèl. : choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Variety Testing Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Food, Agriculture, Forestry and Fisheries (MIMAFF), 233-1 Mangpodong Yongtonggu, Suwon, Gyeonggido 443-400  
(tél. : +82 31 80080210 tlcp. : +82 31 203 7431 mèl. : kjchoi@seed.go.kr)

Chan-Woong PARK, Researcher, Variety Testing Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Fisheries and Food (MIMAFF), Jungang-ro 328, Manan-gu, Suwon, Anyang City, Kyunggi-do430-016  
(tél. : +82 31 467 0173 tlcp. : +82 31 467 0116 mèl. : chwopark@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR), Bd. Stefan cel Mare, 162, C.P. 1873, MD-2004 Chisinau  
(tél. : +373-22-220300 tlcp. : +373-22-211537 mèl. : csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head, Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau  
(tél. : +373 22 400582 tlcp. : +373 22 440119 mèl. : office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE  
REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopista Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N.  
(tél. : 809 533 7522 Ext. 4815 tlcp. : 809 533 5312 mèl. : laguillen@iicard.org)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /  
REPÚBLICA CHECA

Martin PRUDEL, Head, Special Crop Department, Plant Commodities Division, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 117 05 Prague 1  
(tél. : +420 221 813046 tlcp. : +420 221 812 951 mèl. : martin.prudel@mze.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno  
(tél. : +420 543 548 221 tlcp. : +420 543 212 440 mèl. : radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Cornelia Constanza MORARU (Ms.), Head, Legal Affairs Division, State Office for Inventions and Trademarks, 5, Ion Ghica Str., Sector 3, 030044 Bucarest  
(tél. : +40 21 313 2492 tlcp. : +40 21 312 3819 mèl. : moraru.cornelia@osim.ro)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), PVP Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest  
(tél. : +40 21 3159066 tlcp. : +40 21 3123819 mèl. : mirea.camelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /  
REINO UNIDO

Richard HARRIS, Policy Team, Plant Variety Rights Office, The Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF  
(tél. : +44 1223 342 322 tlcp. : +44 1223 342 386 mèl. : richard.harris@fera.gsi.gov.uk)

Elsbeth NICOL (Mrs.), Policy Team, Plant Variety Rights Office, Food and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge  
(tél. : +44 1223342322 tlcp. : +44 1223342386 mèl. : elspeth.nicol@fera.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra  
(tél. : +421 37 655 1080 tlcp. : +421 37 652 3086 mèl. : bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Joze ILERSIC, Secretary, Phytosanitary Administration of the Republic of Slovenia (PARS), Ministry of Agriculture, Forestry and Food, Einspielerjeva 6, SLO-1000 Ljubljana  
(tél. : +386 59 152935 tlcp. : +386 59 152959 mèl. : joze.ilersic@gov.si)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Direktionsbereich Landwirtschaftliche Produktionsmittel, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern  
(tél. : +41 31 322 2594 tlcp. : +41 31 323 2634 mël. : eva.tscharland@blw.admin.ch)

Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Fachbereich Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern  
(tél. : +41 31 322 2524 tlcp. : +41 31 322 2634 mël. : manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Kacem CHAMMAKHI, Ingénieur principal en horticulture / Chef de service, Homologation et Protection des obtentions végétales, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis  
(tél. : +216 71 788979 tlcp. : +216 71 784419 mël. : kacemchammakhi@ymail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office : F 101 09/38, 1040 Bruxelles, Belgique  
(tél. : +32 2295 9713 tlcp. : +32 2297 9510 mël. : jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Katinka VAN DER JAGT (Mrs), Administrator, General Secretariat of the Council of the European Union, Bureau 4040 GH 30, DG B II – Agriculture, Bâtiment Justus Lipsius, 175, rue de la Loi, Bruxelles, Belgium  
(tél. : +32 2281 9961 tlcp. : +32 2281 6198 mël. : katinka.vanderjagt@consilium.europa.eu)

Bart KIEWIET, President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France  
(tél. : +33 24125 6412 tlcp. : +33 24125 6410 mël. : kiewiet@cpvo.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France  
(tél. : +33 24125 6413 tlcp. : +33 24125 6410 mël. : godinho@cpvo.europa.eu)

Martin EKVAD, Head of Legal Affairs, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France  
(tél. : +33 24125 6415 tlcp. : +33 24125 6410 mël. : ekvad@cpvo.europa.eu)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O.Box 147, 8 Gamaa Street, Giza, 12211 Cairo  
(tél. : +202 35720839 tlcp. : +202 35725998 mël. : salahmoawed@casc-eg.com)

Samy SALLAM, Head, Plant Variety Protection Office, 8, Elgamaa St., P.O. Box 147, Rabei El Geizy, 12211 Giza  
(tél. : +202 35728962 tlcp. : +202 35728962 mèl. : samyeldeeb@casc-eg.com)

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Alma TOLEUKHANOVA (Mrs.), Senior Expert, Intellectual Property Committee, Committee for Intellectual Property Rights, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, 941 Orynbor, 473000 Astana  
(tél. : +87172 740618 tlcp. : +87172 740750 mèl. : toleukhanova.a@minjust.kz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI, Registrar, Plant Breeders' Rights Office, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar es Salaam  
(tél. : +255 22 2861404 tlcp. : +255 22 286 1403 mèl. : ngwedi@yahoo.com)

Audax Peter RUTABANZIBWA, Head, Legal Services, Ministry of Agriculture, Food Security and Cooperatives, P.O. Box 9192, Dar Es Salaam  
(tél. : +255 22 2862199 tlcp. : +255 22 862077 mèl. : audax.rutabanzibwa@kilimo.go.tz)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) / INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Mrs), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of Horticultural Producers (AIPH), P.O. Box 280, 2700 AG Zoetermeer  
(tél. : +31 79 3470707 mèl. : info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT VARIETIES (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), Postfach 13 05 06, 20105 Hamburg, Germany  
(tél. : +49 40 555 63702 tlcp. : +49 40 555 63703 mèl. : edgar.krieger@ciopora.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du  
Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland  
(tél. : +41 22 365 4420 tlcp. : +41 22 365 4421 mèl. : isf@worldseed.org)

Stevan MADJARAC, Plant Variety Protection Manager, Law Team, Monsanto Company,  
800 N. Lindbergh Blvd, Mail Zone E1NA, St. Louis, MO 63167, United States of America  
(tél. : +1 314 6949676 tlcp. : +1 314 6945311 mèl. : stevan.madjarac@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg,  
1000 Brussels, Belgium  
(tél. : +32 2743 2860 tlcp. : +32 2743 2869 mèl. : bertscholte@euroseeds.org)

Szonja CSÖRGÖ (Mrs), Manager, Intellectual Property & Legal Affairs, European Seed  
Association (ESA), 23, rue du Luxembourg, 1000 Bruxelles, Belgique  
(tél. : +32 2742 2860 tlcp. : +32 27432869 mèl. : szonjacsorgo@euroseeds.org)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO /  
BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Christophe MAZENC, Head, Global Database Section, Global Information Service

José APPAVE, Senior Data Administration Clerk, Data Analysis and Administration Unit,  
Global Database Section, Global Information Service

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Carmen Amelia M. GIANNI (Mrs.), Chair  
Lü BO, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /  
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General  
Peter BUTTON, Technical Director  
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor  
Makoto TABATA, Senior Counsellor  
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/  
Annex II follows/  
Anlage II folgt/  
Sigue el Anexo II]





**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**SÉMINAIRE SUR L'EXAMEN DHS**

**Genève, 18-20 mars 2010**

Conclusions du président du Comité technique de concert avec le Bureau de l'Union

- Les membres de l'UPOV ont utilisé différentes méthodes d'examen DHS comme prévu dans la Convention UPOV et ce, afin d'offrir aux obtenteurs un système performant et efficace selon leurs circonstances.
- La coopération est cruciale pour tous les membres de l'UPOV et il faudra l'intensifier dans l'avenir pour répondre à l'élargissement du système de l'UPOV. Il est nécessaire de :
  - continuer à travailler sur les documents d'orientation (documents TGP, principes directeurs d'examen) et les logiciels échangeables (COY, GAIA, etc.) afin de promouvoir l'harmonisation;
  - renforcer l'efficacité de la coopération au moyen de :
    - la tenue à jour des formulaires standard, la rémunération convenue pour les rapports DHS, etc.;
    - l'utilisation et la mise au point d'outils comme la base de données GENIE;
    - l'accroissement des échanges d'informations entre les membres de l'UPOV sur leurs nouvelles expériences;
    - l'échange de descriptions variétales; et
    - la coordination des ressources offertes par les membres de l'Union (comme par exemple la formation, les services d'assistance et les conseils d'experts *ad hoc*).
- Le Comité technique et les groupes de travail techniques sont un outil important de formation et d'échange d'informations au sein d'un forum d'experts et il est possible d'en tirer des avantages additionnels en organisant des ateliers préparatoires et des activités de formation associées.
- Il est important de continuer à étudier des méthodes permettant de traiter la gestion des collections de variétés comme par exemple le rôle potentiel des techniques moléculaires.
- L'organisation de temps à autre de tels séminaires offre un moyen très utile non seulement de partager de larges aperçus et des faits nouveaux, mais aussi d'identifier des domaines d'orientations futures possibles (comme par exemple le traitement de données à des fins

de distinction et les descriptions, la compréhension de la notion des “variétés voisines”, le statut des descriptions variétales).

- L’UPOV encourage les organisations d’obteneurs à contribuer aux travaux techniques de l’UPOV tout en favorisant un dialogue constructif dès que possible sur des questions pertinentes.
- La participation en qualité d’observateurs d’experts de futurs membres potentiels du Comité technique et des groupes de travail techniques a été encouragée car elle représente un important moyen d’harmonisation avec le système UPOV et de facilitation d’une future coopération lorsque ces membres deviendront membres de l’UPOV.

[Fin de l’annexe II et du document]